

A&P BATIMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social actuel : 5 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL

999 010 648 R.C.S. EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin,

Les associés de la société A&P Bâtiment, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, dont le siège social est situé 5 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 999 010 648, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation verbale et d'un commun accord, au siège social.

Conformément aux statuts, les associés déclarent renoncer expressément aux délais et modalités de convocation et se reconnaître pleinement informés des documents nécessaires à leur décision.

Sont présents ou représentés

Associe	Adresse	Actions	Droits de vote
Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO	3 Rue du Grand Veneur - 91450 SOISY-SUR-SEINE	50 actions numerotees 1 a 50	50 voix
Monsieur Herminio Paulo RODRIGUES	5 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL	50 actions numerotees 51 a 100	50 voix

Total des actions presentes ou representees : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social. L'assemblee peut donc valablement deliberer.

L'assemblee est presdee par Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO, President de la Societe.

Ordre du jour

- Agreement de la cession de 50 actions appartenant a Monsieur Herminio Paulo RODRIGUES au profit de Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO ;
- Constatation de la realisation de la cession d'actions et de la nouvelle repartition du capital social ;
- Transfert du siege social ;
- Modification correlative des articles 4 et 8 des statuts ;
- Maintien du President dans ses fonctions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalites.

Premiere resolution - Agreement de la cession d'actions

L'assemblee, apres avoir pris connaissance du projet de cession de cinquante (50) actions, numerotees 51 a 100, appartenant a Monsieur Herminio Paulo RODRIGUES, au profit de Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO, moyennant le prix global de cinq cents euros (500 EUR), agree ladite cession conformement aux stipulations statutaires relatives a la cession des actions.

L'assemblee declare que cette cession est consentie entre associes et que tous les associes presents donnent leur accord express et sans reserve.

Cette resolution est adoptee a l'unanimité.

Deuxieme resolution - Constatation de la realisation de la cession et nouvelle repartition du capital

L'assemblee constate que la cession des cinquante (50) actions de Monsieur Herminio Paulo RODRIGUES au profit de Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO prend effet a compter de ce jour, sous reserve de la signature de l'acte de cession, de son enregistrement et de l'inscription correspondante dans le registre des mouvements de titres et les comptes d'associes de la Societe.

En consequence, la repartition du capital social est desormais la suivante :

Associe	Nombre d'actions	Numeros des actions	Montant nominal total
Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO	100	1 a 100	1 000 EUR
Total	100		1 000 EUR

A compter de la realisation definitive de la cession, la Societe devient une societe par actions simplifiee unipersonnelle, l'ensemble des actions et des droits de vote etant reuni entre les mains de Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO.

Cette resolution est adoptee a l'unaninite.

Troisieme resolution - Transfert du siege social

L'assemblee decide de transferer le siege social de la Societe, actuellement fixe au 5 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL, a l'adresse suivante :

20 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL

Ce transfert prend effet a compter du 15 juin 2026.

Cette resolution est adoptee a l'unaninite.

Quatrieme resolution - Modification correlative des statuts

En consequence de la resolution qui precede, l'assemblee decide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - Siege social

Le siege social est fixe au : 20 Rue de Ris - 91210 DRAVEIL.

Le reste de l'article demeure inchangé.

En consequence de la cession d'actions, l'assemblee decide egalement de modifier l'article 8 des statuts afin de tenir compte de la nouvelle repartition du capital social, comme suit :

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixe a la somme de 1 000 euros. Il est divise en 100 actions de 10 euros chacune, integralement souscrites et liberees, toutes attribuees a Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO, associe unique, a concurrence de 100 actions numerotees de 1 a 100.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette resolution est adoptee a l'unaninite.

Cinquieme resolution - Maintien du President

L'assemblee constate qu'aucun changement de President n'est decide a l'occasion de la cession d'actions et du transfert du siege social.

Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO, demeurant 3 Rue du Grand Veneur - 91450 SOISY-SUR-SEINE, demeure President de la Societe pour une duree indeterminee, avec les pouvoirs prevus par la loi et les statuts.

Cette resolution est adoptee a l'unanimité.

Sixieme resolution - Pouvoirs pour formalites

L'assemblee donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du present proces-verbal, et plus particulierement a Monsieur Hugo RODRIGUES, a l'effet d'accomplir toutes formalites legales, administratives, fiscales et de publicite rendues necessaires par les presentes decisions, notamment aupres du guichet unique, du Registre du commerce et des societes, du greffe competent et de tout organisme concerne.

Cette resolution est adoptee a l'unanimité.

Plus rien n'etant a l'ordre du jour, la seance est levee. De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces-verbal, signe par les associes.

Fait a DRAVEIL, le 15 juin 2026, en autant d'exemplaires que necessaire.

Monsieur Jorge Manuel DA SILVA AZEVEDO
President et associe

Monsieur Herminio Paulo RODRIGUES
Associe cedant

Signature :



Signature :

